



# TRANSPORTS SCOLAIRES

## 2025-2026

### — ÉLÈVES INTERNES

Madame, Monsieur,

L'établissement scolaire de votre enfant vient de vous remettre cet imprimé pour bénéficier d'une indemnité de transport réservée aux élèves internes.

Vous voudrez bien le retourner soigneusement rempli et avec le cachet de l'établissement (page 3), après avoir lu la notice d'information (page 2).

**Ce dossier est à renvoyer à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire avant le 1<sup>er</sup> novembre 2025, délai de rigueur au-delà duquel le dossier sera refusé.**

### — VOS CONTACTS À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Adresse :** Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire  
18 rue Étienne Mimard, 42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1  
Accès Transports en commun : tram arrêt «Jean Moulin».

**Ouverture au public :** Horaires d'ouverture disponibles sur [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)

**Nous contacter :**

Tél. 04 8000 7000

**Formulaire de contact** disponible sur [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)

## ① Condition à respecter

### Être domicilié dans le département de la Loire

(en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole, de Roannais Agglomération et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais).

#### ATTENTION

- Les élèves de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles à cette subvention (BTS, classes préparatoires...).
- Les élèves inscrits dans des établissements privés hors contrat avec l'État ne sont pas éligibles.

## ② Trajet de l'élève

Afin d'étudier la demande de subvention, il conviendra d'indiquer la distance entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire fréquenté, sur la base d'un aller simple (indication du trajet le plus court).

Lors de l'instruction de votre dossier, plusieurs cas de figure seront vérifiés :

- Il existe un transport cars Région Loire entre le domicile et l'établissement : l'élève doit s'inscrire auprès de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire (120 € jusqu'au 19 juillet) et il ne peut pas prétendre à la subvention "élève interne".
- Il existe un transport cars Région Loire permettant de se rendre à l'établissement sur une partie du trajet : votre dossier pourra être instruit mais la distance parcourue avec ce transport sera déduite du kilométrage total pour le calcul de la subvention.
- Le trajet impose l'utilisation d'un autre réseau de transport n'étant pas de compétence régionale (STAS, STAR, TCL...). Votre dossier pourra alors être instruit. En revanche, vous devrez vous acquitter du paiement des titres de transport utiles pour réaliser les trajets.
- Il n'existe aucun service de transport collectif. Votre dossier pourra alors être instruit.
- A présent, les enfants en garde alternée peuvent bénéficier de cette aide sous conditions (voir règlement des transports scolaires de la Loire)

## ③ Montant et versement de la subvention

Après étude du dossier, la subvention éventuelle sera versée à la famille par virement bancaire dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire considérée ou à l'année scolaire révolue. Un relevé d'identité bancaire (RIB) devra être transmis à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

DISTANCE RETENUE (aller simple) TRAJET LE PLUS COURT (entre le domicile et l'établissement)*	LYCÉES COLLÈGES
De 2 à 30 km	180 €
Entre 31 et 60 km	258 €
Entre 61 et 90 km	336 €
Plus de 90 km	465 €

#### Barèmes annuels 2025-2026

Après instruction, ils sont établis par tranche kilométrique sur la base des distances administratives entre l'adresse du domicile et l'adresse de l'établissement.

#### ATTENTION

Si l'élève habite dans la même commune que son établissement aucune subvention ne sera versée.

\* L'antenne utilisera pour ce faire l'outil cartographique de mesure contradictoire.

# ÉLÈVE INTERNE (à remplir en majuscules)

Lire impérativement les informations pages 1 et 2 avant de remplir cet imprimé

## REPRÉSENTANT LÉGAL – TUTEUR FAMILLE (OU ÉTABLISSEMENT) D'ACCUEIL

Nom :

Prénom :

Adresse précise :

Bâtiment-allée :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Tél :

Portable :

## ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Sexe :  F  M

Date de naissance :  /  /

En cas de garde alternée : Veuillez faire deux dossiers et remplir l'attestation téléchargeable sur [www.laregionvous-transporte.fr](http://www.laregionvous-transporte.fr)

Les familles domiciliées sur les communes de Saint-Étienne Métropole, de Roannais Agglomération ou de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ne peuvent pas bénéficier de l'aide régionale réservée aux élèves internes

E-mail :

**Joindre un RIB (IBAN) au nom du représentant légal.**

## ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Établissement :

Commune :

Type :  Collège  Lycée  Lycée professionnel  Public

Niveau : classe

Internat :  dans l'établissement  domicile de semaine

## CONFIRMATION DE LA QUALITÉ D'INTERNE (partie réservée à l'établissement scolaire)

Je confirme la qualité d'interne de l'élève et atteste que l'élève n'est pas apprenti :

Nom du chef d'établissement :

Prénom du chef d'établissement :

Date :  /  /

Date et cachet de l'établissement :

## TRAJET DE L'ÉLÈVE (ALLER SIMPLE)

Distance entre le domicile et l'établissement fréquenté

sur la base d'un aller simple :  km (indiquer le trajet le plus court).

En cas d'utilisation d'un transport collectif régional sur une partie du trajet, indiquer la distance entre le domicile et le point d'arrêt :  km.

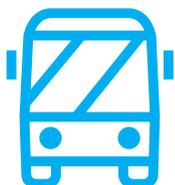
TRAJET SNCF : Gare de montée  Gare de descente

## Renseignements vus et vérifiés :

Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance des informations pages 1 et 2, l'exactitude des renseignements fournis dans cet imprimé.

À  Le  /  /

Signature :



## NOUVEAUTÉ 2025

EN SOUSCRIVANT À UN ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES,  
JE VOYAGE LIBREMENT SUR L'ENSEMBLE DES LIGNES RÉGULIÈRES  
**DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.**  
PLUS D'INFOS SUR [LAREGIONVOUSTRANSPORTE.FR](http://LAREGIONVOUSTRANSPORTE.FR)

Renseignements transports scolaires :

**04 8000 7000**

du lundi au samedi de 08h à 19h

**Antenne Régionale des Transports Interurbains  
et Scolaires de la Loire**  
18 rue Étienne Mimard  
42006 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1  
Tél. 04 8000 7000



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes